

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, . . .	21 0 0
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul, . . .	21 0 0
Aux deux publications réunies, . . .	41 10 0

Six lignes et au-dessous, première insertion, . . .	2s.-6d.
Dix lignes et au-dessous, première insertion, . . .	2s.-6d.
Au-dessus par lignes, . . .	2s.-6d.
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Affranchir les lettres.)	

Partie Religieuse.

CULTE CATHOLIQUE.

Un journal ayant annoncé, sans toutefois l'assurer positivement, qu'à l'occasion des derniers événements de la Pologne, M. l'archevêque de Paris, accompagné de ses grands vicaires, était allé faire une visite au prince Czartoryski, la Gazette des Postes de Francfort a vivement critiqué cette démarche.

Le dernier paquebot d'Alexandrie avait, au nombre de ses passagers, plusieurs sœurs hospitalières. Elles se rendent en Egypte, sur la demande pressante de Méhémet-Ali.

Les sœurs de charité venues de France depuis trois ans, font à Naples un bien immense. Le bas peuple, qui ne les connaît que sous le nom de monach française, leur porte une profonde vénération. Le roi, qui les protège spécialement, leur a donné une seconde maison dans la rue de Tolède.

Les stations de Gorée et de Gabon viennent d'obtenir chacune un aumônier. M. Dupont, vicaire de Pont-Labbé (Finistère), qui sera celui de la première de ces stations, résidera à bord de la corvette l'hôpital l'Adour; M. Le Seyvère, vicaire de Bonzec Comq, qui sera celui de la seconde, résidera à bord de la corvette l'Arche.

Nous mentionnons avec plaisir les nouvelles suivantes qui nous arrivent d'Orient. Hassan-Pacha, nommé récemment par R. schid-Pacha, gouverneur de chypre, est arrivé le 4 mars dans cette île, et un de ses premiers actes a été d'arrêter au consul de France l'autorisation de continuer les travaux de construction d'une maison destinée aux sœurs de la Charité, ces travaux avaient été suspendus par ordre de l'ancien gouverneur qui avait menacé de la prison et de la bastonnade les ouvriers employés à cette entreprise.

L'inauguration de la crèche de la Madeleine avait attiré dans la maison attenante à la salle Saint-Honoré, une foule nombreuse et choisie. M. le curé de la Madeleine, malgré l'état chancelant de sa santé, a voulu donner la bénédiction lui-même, et c'est au milieu des plus vifs témoignages de sympathie que M. Marbeau a déclaré ouverte la crèche et l'ouvroir de la Madeleine. Les bureaux miniatures présentés à l'assistance par les quêteuses se sont rapidement emplis de pièces d'or et d'argent, et la nouvelle crèche dont le comité est présidé par madame la duchesse de Marmier, sera sans doute assez bien dotée pour réaliser plus d'un progrès dans cette charitable et utile institution.

Nous apprenons de Vienne le retour à la foi catholique de madame Hunter, femme du célèbre historien et ancien ambassadeur de Schafhouse. Son abjuration a eu lieu le 19 mars, dans la chapelle de la nonciature apostolique, et a été suivie de la confirmation que monseigneur Viale Prèla lui a conférée et que la neophyte a reçue ainsi que tous les sacrements de l'Eglise, avec tous les signes de la plus douce et de la plus profonde émotion. Ami de la Religion.

Nouvelles Etrangères

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 27 avril.

La chambre après s'être occupée de différentes affaires de peu d'importance reprend la discussion du bill Protection of life pour l'Irlande. M. Macarthy prend la parole pour combattre le bill qui est défendu par M. H. J. Baillie et par le colonel Verrier. Sir Robert Peel prend ensuite la parole et fait le dénombrement des crimes toujours croissant en Irlande, crimes pour la répression desquels le gouvernement s'est vu forcé de proposer les mesures actuellement soumises à l'approbation de la chambre. Les membres, dit-il, qui sont actuellement opposés à ce bill ont voté en 1835 en faveur d'une mesure semblable qui, jusqu'en 1840, a été en vigueur; et pendant cette période de 5 années, une seule proposition a été faite pour le rappel de cette loi, malgré la tranquillité qui régnait alors en Irlande. Sir Robert Peel n'a pas la prétention de croire que le bill proposé remédiera aux maux de ce pays, mais il pense qu'il atteindra le but qu'il en attend. Que quant aux mesures proposées pour soulager la misère, elles seraient l'objet des plus sérieuses investigations. Les relations existant entre les propriétaires et les fermiers étaient, il fallait en convenir, d'après les preuves fournies, de la nature la moins satisfaisante, et que si les propriétaires irlandais le voulaient ils pourraient faire plus que le gouvernement et la législature. Ils n'avaient qu'à suivre l'exemple donné par lord George Hill qui avait acheté 20,000 acres de terre dans la partie la plus déserte du pays, et avait réussi à s'entourer de fermiers heureux et florissants. Le premier ministre termine en engageant l'opposition à prendre une décision prompte. Il ne la blâme pas toutefois d'avoir voulu approfondir la question, mais il pense que la discussion n'eût pas dû être interrompue par des propositions incidentes.

Plusieurs orateurs parlent ensuite pour et contre le bill et, sur la proposition de M. P. Somers, les débats sont ajournés au jeudi.

Séance du 28 avril.

Sir Robert Peel donne lecture de deux messages de la reine recommandant à la chambre de prendre telles mesures qu'elle jugera convenable pour accorder au vicomte Hardinge, à lord Gough et à leurs héritiers mâles quelque marque signalée de sa royale faveur. La chambre décide que lundi prochain, elle prendra ces deux messages en considération. Le président de la commission des railways, groupe XI., se plaint de ce que M. W. Smith O'Brien n'a pas assisté aux séances de la commission ainsi que cela lui avait été ordonné par la chambre. Le président demande à M. O'Brien de répondre à cette accusation. M. O'Brien dit qu'il a expliqué dans sa correspondance les raisons qui l'ont empêché d'assister aux séances du comité et qu'il n'a rien à ajouter. Sur l'invitation du président, M. O'Brien quitte la chambre.

Le matin emparées de la nef où elles avaient fait irruption. On savait aussi que le curé devait, dans son prône, adresser un compliment au nouveau marguillier, et cette annonce, qui avait été habilement propagée par mademoiselle Françoise et madame Bourguignon, avait achevé de mettre en désarroi toutes les cervelles féminines de la commune. Scion l'usage le bœuf et le sacrifice allèrent au-devant des fabriciens, pour honorer leur entrée dans le temple. Aussitôt après leur installation dans le banc d'œuvre, le service divin commença; ce fut une grande messe avec un luminaire éblouissant, avec les parfums de l'encens et des fleurs. Après l'évangile, récité par le diacre qui était un curé des environs, l'abbé Caffieux monta en chaire et prit pour texte de son prône ces paroles du Gloria in excelsis, " Paix au hommes de bonne volonté." Sur ce thème, le curé de Menneey, qui avait encore sur le cœur les reproches assez fondés que lui avait adressés le grognard au sujet de ses prônes contre son Empereur et ses soldats, voulut se réhabiliter aux yeux de ces derniers, et amena d'une manière adroite le panegyrique du grognard et de son colonel, le comte d'Harleville, en prouvant à ses auditeurs que rien, aux yeux du Tout-Puissant, n'était plus digne d'éducation que de voir deux guerriers venir se ranger, pendant la paix sous la bannière de l'Eglise, et docile milice du Seigneur, montrer par leur exemple combien le joug de Jésus-Christ était doux à porter.

Le comte d'Harleville, qui assistait, bien que très-indisposé, à la messe paroissiale, ne put maîtriser son émotion, et le grognard lui-même, profondément impressionné, se pencha à l'oreille du comte pour lui dire: — Mon colonel, je suis enfoncé!... Encore deux sermons comme ça, et je me fais moine: voilà la chose! C'est que le grognard possédait le sens moral

M. Estcourt fait part des circonstances qui ont accompagné et suivi la nomination de M. O'Brien comme membre de la commission des chemins de fer et des raisons alléguées par lui pour ne pas prendre part aux travaux de cette commission. Ces raisons sont que, comme député de l'Irlande, il ne devait pas s'occuper d'affaires qui ne concernaient pas directement l'Irlande. M. Estcourt, pour montrer que les motifs allégués par M. O'Brien lui étaient tout particuliers, cite M. O'Connell et d'autres députés irlandais qui remplissaient leurs fonctions dans les commissions de chemins de fer, et propose, en conséquence, que M. O'Brien soit déclaré coupable de mépris envers la chambre pour avoir désobéi aux ordres qui lui avaient été donnés d'assister aux travaux de la commission des chemins de fer, groupe XI. Après une discussion assez prolongée dans laquelle plusieurs membres, entre autres, M. O'Connell prennent la défense de M. O'Brien, tandis que d'autres soutiennent que les conclusions de M. Estcourt doivent être adoptées, la chambre à une majorité de 120 voix sur 133 votans, adopte.

M. Estcourt propose ensuite que M. O'Brien soit confiné à la garde du sergent d'armes. Sur la proposition de M. O'Connell les débats sont ajournés à jeudi.

Au moment où cette résolution venait d'être prise, M. O'Brien entra dans la salle et reprit sa place, mais le président, se fondant sur ce que la question qui le regardait n'était qu'ajournée et non résolue, l'invita à se retirer.

Séance du 30 avril.

M. Estcourt, conformément à l'ordre du jour, propose de remettre la personne de W. S. O'Brien, esq. à la garde du sergent d'armes, aussi longtemps qu'il plaira à la chambre, et d'inviter le président à lancer son warrant en conséquence. En faisant cette motion, il espère que quelque ami de M. O'Brien viendra de sa part retracter la résolution qu'il avait prise.

M. Roche demande à expliquer la conduite de M. O'Brien et celle qu'il se proposait de suivre, mais il préférerait que la chambre voulût entendre M. O'Brien lui-même.

La chambre ayant déclaré que M. O'Brien ne pouvait être entendu et un autre amendement de M. Milnes, tendant à ajourner les débats à 6 mois, ayant également été rejeté, la proposition de M. Estcourt a été adoptée. Un quart-d'heure après le sergent d'armes est venu annoncer à la chambre que M. O'Brien était en prison.

M. O'Connell annonce que dans la séance du lendemain, il proposerait la mise en liberté de M. O'Brien.

DEUX-SEPTILES.—Le 31 mars la famille royale s'est rendue avec ses hôtes de Russie, l'impératrice exceptée, à Caserte, sur un convoi extraordinaire du chemin de fer. A Casalnuovo, la première station, on rencontra le convoi ordinaire. Les conducteurs du convoi avaient été avertis, mais, soit maladresse, soit toute autre cause, le choc ne fut pas complètement évité; le dernier wagon, encore engagé sur les rails, fut broyé par le train extraordinaire, et quelques voyageurs furent grièvement blessés. Dans le convoi royal on en fut quitte pour la peur; les vitres des por-

tières éclatèrent, quelques roues firent endommagées, mais les voitures ne déraillèrent point. C'est, du reste, le premier accident qu'on ait à signaler sur le chemin de fer de Caserte.

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE.

(Cinquième chambre.)

DENTISTE ENTREPRENEUR D'HYMENÉES.

Nos lecteurs savent qu'il y a certains industriels qui ont créé une sorte d'entreprise, qu'on n'est pas encore arrivé à mettre en actions, à laquelle ils ont donné le nom d'entreprises matrimoniales.

Il s'agissait devant la 5e chambre de savoir si l'acte par lequel une personne s'est engagée à donner une certaine somme d'argent à une autre personne pour qu'elle ait à user de son influence à faire réussir le mariage, est valable. Voici les faits: Au mois d'octobre 1844, un sieur Privallier rencontra le nommé Minger et Schmitz qui lui proposèrent de lui faire faire un mariage avantageux et le conclusèrent chez un sieur Clément, se prétendant dentiste, mais à coup sûr agent matrimonial, et se préoccupant peu de savoir si de Saint-Evremond a dit vrai lorsqu'il a avancé que l'hymen a deux bons jours, l'entrée et la sortie. Clément, après avoir réfléchi, dit à Privallier, Messieurs, j'ai votre affaire; une veuve qui possède 80,000 fr.; vous aurez à me payer 5 p. 0/0 de commission selon l'usage. Le mariage fut conclu, et l'on fit apposer à Privallier sa signature au bas de quatre billets de 1,000 fr. chacun. Il fut convenu que dans le cas où la veuve n'apporterait pas les 80,000 fr., le chiffre de la commission décroîtrait proportionnellement.

Le mariage fut en effet célébré, et bien que la veuve n'ait apporté que 15,000 fr., les 4,000 fr. de commission ne furent pas moins exigés, et le paiement refusé.

Pour établir la qualité d'agent matrimonial du sieur Clément, M. Privallier, qui demande la restitution des dites lettres de change comme ayant une cause illicite et immorale, produit les lettres suivantes adressées à une ancienne portière à la dame Digard, dont M. Coquet donne lecture.

Madame,

" Le monsieur pour la dame de 60 ans et 25,000 fr. de rentes, est veuf. Il a un enfant qui n'est pas à sa charge; au contraire; il est âgé de 15 ans et marche tout seul.

" Le monsieur est vicomte et d'une haute noblesse; il est parent du fameux Vauban; il a une place de 25,000 fr. et un cautionnement de 2,000 fr. Cette dame lui convient beaucoup, et demande une entrevue de suite.

" P. S.—Sa noblesse date des Carolingiens; elle est plus ancienne que celle des Capets."

Seconde lettre:

" Allons, ma petite vieille, dépêchons-nous, j'ai la réponse de mon vicomte, officier, âgé de 30 ans; fortune, zéro. Il est chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem; sa noblesse date des croisades; il épousera la bonne femme de

60 ans. Demandez-moi un rendez-vous, je le conduirai, et lui ferai la langue à celui-là.

" Signé CLÉMENT.

" P. S.—On le dit fort bien sous le costume d'officier."

Troisième lettre:

" Ma bonne amie,

" L'activité me dévore, la soif de l'argent idem. Je crois avoir décidé mon jeune homme, qui est bien et qui a 20,000 fr. en mariage, et qui a, de plus, une place à la poste de 2,500 fr., plus un peu à revenir. Je lui ai fait une image séduisante de la nièce du curé, qui a, n'avez-vous dit, 30,000 fr. en mariage et 50,000 fr. après. Si vous voulez pousser l'affaire, venez me voir, rue de Bondy, 92, à dix heures du matin, nous causerons.

" Je ne veux rien dire à D... je veux lui faire une surprise.

" CLÉMENT.

" P. S.—Dites-moi si la vieille de 25,000 livres de rentes est rendue; j'ai sous la main un vicomte de vingt-huit ans qui a 150,000 fr. en mariage.

" J'ai eu l'honneur de voir notre monsieur de la rue de la Chaussée-d'Antin, 15. Nous devons faire quelque chose; je lui ai donné deux hommes qu'il croit pouvoir colloquer. Dites-le lui donc. Quand nous serons des entrevues neutres, ce sera dans le cabinet boulevard Bonne-Nouvelle, 25."

De son côté, M. Clément prétend que la correspondance qu'on représente n'a aucun rapport avec la lettre de change dont il s'agit; et M. Desmarcet, son avocat, trouve que, cela fût-il prouvé, qu'il y aurait ingratitude de la part de M. Privallier envers l'homme au choix duquel il doit une compagnie dont il vante lui-même les charmes, la candeur et le dévouement, à se refuser au paiement de la commission stipulée.

M. LE PRÉSIDENT.—Comment étaient causées les lettres de change?

M. DESMARCEZ.—Valeur en marchandises, M. le président. (Hilarité générale.)

Le tribunal, après avoir délibéré, a déclaré les lettres de change nulles, et en a ordonné la restitution en condamnant Clément aux dépens.

DE L'AGRICULTURE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

Un nouveau journal, la Presse agricole, démontre qu'au milieu du progrès général de toutes les industries, l'agriculture seule reste à peu près stationnaire en France, et par une comparaison rapide entre ce qui existe chez nous et chez nos voisins d'outre-Manche, rend malheureusement trop évidente notre infériorité.

Nous citons: Le territoire de la France est d'environ 53,000,000 d'hectares, sur lesquels 5,000,000 sont en prairies et 25,000,000 en terres labourables. On trois cinquièmes seulement ou 15,000,000 sont cultivés. Le territoire de l'Angleterre, l'Irlande et les îles voisines, est de 31,000,000 d'hectares, sur

FICILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

LE DERNIER DES GROGNARDS,

La Comtesse d'Harleville

LE MARGUILLIER.

(Suite.)

XIV.

LA FÊTE PATRONALE.

Le jour de la fête patronale de Menneey fut aussi le jour où le grognard fit son entrée solennelle dans le banc d'œuvre. Il était beau de voir ce soldat, le visage sillonné par la mitraille, bronzé par tous les soleils de l'Europe, et éprouvé par tout ce qui constituait les héros, apparaître, comme une page vivante de l'histoire contemporaine, sous le modeste dais de bois d'une église de village.

Tous les marguilliers, y compris Potard, avaient endossé l'habit de fête, et le sergent avait comme eux, arboré le plus beau costume de sa garde robe, c'est-à-dire, le grand uniforme de grenadier de la vieille garde, illustré d'une croix d'honneur, telle que Napoléon entendait que ses soldats la portassent: large comme une pièce de cinq francs, et éclatante comme la plus belle étoile du ciel qu'elle était.

Tous les habitants de Menneey se trouvaient dans l'église; il y avait eu parmi eux recrudescence de dévotion, ou pour mieux dire, de curiosité. Le chœur et les chapelles étaient remplis d'hommes, et les femmes s'étaient dé-

de l'amour de l'ordre; et que de la régularité à la piété il n'y a qu'un pas qu'il est facile de franchir. Quand à d'Harleville, outre que les sentiments de piété qui lui avaient été inculqués dans son enfance étaient encore dans toute leur force, ses malheurs domestiques n'avaient fait que raffermir ses doctrines religieuses. Dans la pratique des devoirs du chrétien, il trouvait des consolations et des espérances, et sa vie d'époux lui paraissait moins amère quand il songeait que, voyageur dans cette vallée de misères, le véritable philosophe ne doit considérer que le but à atteindre: celui de l'éternelle récompense des maux soufferts avec patience et résignation.

L'abbé Caffieux, qui savait faire les choses avec dignité, avait convié à la table du presbytère, outre ses marguilliers, la famille Bourguignon et le comte d'Harleville; mais ce dernier s'était excusé, à cause du mauvais état de sa santé, en accompagnant ce refus de l'envoi d'un panier de vins.

Mademoiselle Françoise trôna à table, en face de l'abbé Caffieux, ayant à sa droite madame Bourguignon, et à sa gauche, la jolie Euphrasie, qui avait ce jour-là paru dans toute la splendeur d'une jeune vierge au milieu de ses compagnes de la confrérie. Mademoiselle Françoise, pour capter les sympathies du grognard et de sa femme accablait de petits soins Euphrasie; c'était pour cette mignonne qu'elle avait épuisé sa science culinaire.

Le comte d'Harleville avait consenti à ce que ses deux enfants Gontrand et Blanche assistassent à ce dîner; pour cela, Gonet, chargé spécialement de veiller à leurs intérêts, était allé à Paris le matin les chercher, l'un au collège Louis-le-Grand, où il achevait ses études, l'autre à la pension de madame Daubré, où la jeune fille complétait son éducation, car le comte avait parfaitement compris que le Balafré et mademoiselle de Saint-Ange ne pouvaient incliquer à ses enfants cette foule de connaissances

ces qu'on n'acquiert parfaitement que dans la pratique de l'éducation publique.

Gontrand et Blanche étaient donc placés, l'un à côté d'Euphrasie, l'autre à côté de madame Bourguignon; Gontrand était déjà un joli garçon, à la chevelure noire, aux yeux bleus, au front pur et franc. Blanche était une de ces blondes dont les nuances insaisissables échappent à l'analyse du physiologiste. Ces enfants n'avaient à eux trois qu'une seule pensée, qu'un seul cœur, qu'une seule âme. Euphrasie, plus âgée que Blanche, mais plus jeune que Gontrand, était la régulatrice de leurs passe-temps; la fille du grognard, précoce par les lueurs de la raison, avait continué d'exercer une véritable influence sur les enfants du comte, mais cette influence était mitigée par le dévouement le plus complet. Euphrasie, nous l'avons dit, ne disposait de ses épargnes de jeune fille que pour Blanche et Gontrand; c'était à eux qu'elle pensait avant de songer à elle: " Euphrasie l'a dit, Euphrasie le veut." Ces deux formules étaient sans cesse répétées par Blanche et Gontrand, et suffisaient pour leur faire accomplir toutes choses.

Le curé, qui avait fait précéder le repas d'un benedictus prononcé à haute voix, le termina également par les grâces; cette prière dite par le pasteur, et écoutée par les convives avec recueillement, on passa au salon du presbytère pour prendre le café. Vers huit heures du soir, mademoiselle de Saint-Ange, accompagnée du vicomte de La Pannetière et de Gonet firent leur entrée dans le salon; mademoiselle de Saint-Ange n'avait pas voulu laisser aux domestiques le soin de ramener les enfants du colonel au château.

— Il ne manquait à notre réunion de famille que vous, dit l'abbé Caffieux en s'adressant à la respectable demoiselle, mais vous me comblez en venant visiter la maison de votre pau-

— Mon cher curé, répondit mademoiselle de Saint-Ange, si je n'écoutais que mes sympathies, je viendrais souvent, trop souvent peut-être au presbytère; mais il est des devoirs qu'il faut accomplir. Avez-vous été content de mes chers élèves? demanda-t-elle.

— Mademoiselle, ils sont dignes de vous, répliqua l'abbé.

Puis le pasteur lui demanda des nouvelles du comte d'Harleville.

— Hélas! répartit celle-ci, il a une de ces maladies dont la marche est inconnue; nous le voyons décliner de jour en jour, et cet affligeant spectacle jette la consternation dans nos cœurs.

— A l'âge de M. le comte, reprit l'abbé, on ne doit pas désespérer du retour de la santé; une crise favorable peut déterminer la guérison.

— Monsieur le curé, interrompit le vicomte de la Pannetière, il n'en est pas, vous ne pouvez l'ignorer, des maladies de l'âme comme de celles du corps; les affections intimes ne se guérissent pas par les médicaments, il faut succomber, et je crains bien que notre honorable ami ne soit bientôt victime de sa trop grande sensibilité.

— Hélas! ajouta le notaire, je partage les craintes de M. le vicomte!

Cette conversation avait été tenue à voix basse, et, ni les enfants du colonel n'avaient été à portée de l'entendre; quoi qu'il en soit, le grenadier, inquiet de l'espèce de mystère qui régnait dans le groupe dont l'abbé était le centre, quitta les enfants, et s'approchant de mademoiselle de Saint-Ange: — Mademoiselle, lui dit-il, est-ce que mon colonel se sentirait plus mal ce soir qu'à l'ordinaire? S'il en était ainsi, je me reprocherais d'être venu prendre un plaisir de satisfaction, et d'avoir fait ici une espèce de nocce tant qu'il souffre.

lesquels 11,000,000 sont en prairies et 9,000,000 en terres labourables...

Le territoire de l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande et les lies voisines...

La population de la France est de 36,000,000 d'habitants...

La population de l'Angleterre est de 28,000,000 d'habitants...

En France, la semence donne 6 pour 1 et la production des céréales est de 180,000,000 d'hectolitres...

En Angleterre, la semence donne 9 pour 1 et la production des céréales est de 149,000,000 d'hectolitres...

Et, comme tout s'enchaîne en agriculture, la pauvreté du sol influe sur le travail de l'homme...

Ce n'est pas tout, notre infériorité est bien plus grande encore dans la proportion du bétail domestique...

En France, la race bovine, taureaux, vaches et veaux, comprend environ 10,000,000 de têtes...

En d'autres termes, tandis qu'en France on ne trouve qu'un bœuf pour trois cochons...

Si du moins encore cette situation ne changeait pas, mais chez nous, elle va sans cesse en empirant...

Autre exemple de la supériorité de la France sur l'Angleterre, c'est que les 34 agriculteurs anglais vivent dans l'abondance...

Autre exemple de la supériorité de la France sur l'Angleterre, c'est que les 65 agriculteurs français végètent misérablement...

Aussi l'espérance humaine en France dégénère et s'abatit au point que les préfets ne cessent d'en parler dans leurs rapports...

Non, mon cher monsieur Bourguignon, n'appréhendez rien, le bonnet de mademoiselle de Saint-Auge...

La conversation redevint générale, les marguilliers Galuchet, Sraudin, Lampion et Bourguignon...

—Bien pointé ! ocellina le grognard. Dans un angle du salon, mademoiselle Francoise, madame Bourguignon et Galuchet...

—Non, mon cher monsieur Bourguignon, n'appréhendez rien, le bonnet de mademoiselle de Saint-Auge...

—Bien pointé ! ocellina le grognard. Dans un angle du salon, mademoiselle Francoise, madame Bourguignon et Galuchet...

—Bien pointé ! ocellina le grognard. Dans un angle du salon, mademoiselle Francoise, madame Bourguignon et Galuchet...

—Bien pointé ! ocellina le grognard. Dans un angle du salon, mademoiselle Francoise, madame Bourguignon et Galuchet...

—Bien pointé ! ocellina le grognard. Dans un angle du salon, mademoiselle Francoise, madame Bourguignon et Galuchet...

—Bien pointé ! ocellina le grognard. Dans un angle du salon, mademoiselle Francoise, madame Bourguignon et Galuchet...

—Bien pointé ! ocellina le grognard. Dans un angle du salon, mademoiselle Francoise, madame Bourguignon et Galuchet...

—Bien pointé ! ocellina le grognard. Dans un angle du salon, mademoiselle Francoise, madame Bourguignon et Galuchet...

ter des hommes qui, autrefois, n'auraient pu obtenir place dans les rangs de l'armée.

Comment en serait-il autrement, alors que nos ressources alimentaires diminuent au lieu d'augmenter !

On consomme annuellement en France le cinquième de la race ovine, un peu plus de 6,000,000 de têtes, et le dixième de la race bovine, environ 490,000 têtes...

Ainsi, l'Angleterre, par la multiplication progressive du régime animal, accroît ses moyens de défense contre les chances d'une famine, tandis que nous, au contraire, nous augmentons chaque jour nos mêmes chances par la diminution successive de notre bétail.

Cette insécurité de l'emploi à l'étranger est une des principales causes d'appauvrissement de la fondation agricole; la production du régime animal ayant diminué, les produits du régime végétal ont encore diminué davantage, parce qu'ils ne sont qu'une dépendance des premiers.

En deux mots, la question agricole est une question de vie ou de mort pour le peuple. Étudiée avec soin et bien comprise, elle élèvera la France à un degré de prospérité jusqu'à ce jour inconnu pour elle.

En attendant, posons ce principe, qui sera la base de toute notre conduite dans l'œuvre que nous entreprenons :

Sans héritage point de bétail, sans bétail point d'engrais, sans engrais point de récoltes, sans récoltes, la gêne, la misère et la famine.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

DÉBATS SUR LES BIENS DES JÉSUITES.

Mercredi, 28 mai 1846.

(Suite.)

La motion que M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes :

Cette loi est-elle celle qui se trouve à la fin de l'acte des dépenses du gouvernement, soumis à la chambre dans le cours de la présente session...

M. l'inspecteur-général Cayley, après la résolution de M. Morin, se leva et dit : Messieurs, j'ai l'honneur de vous adresser...

—Non, mon cher monsieur Bourguignon, n'appréhendez rien, le bonnet de mademoiselle de Saint-Auge, le comte n'est pas plus mal aujourd'hui qu'il hier...

—Non, mon cher monsieur Bourguignon, n'appréhendez rien, le bonnet de mademoiselle de Saint-Auge, le comte n'est pas plus mal aujourd'hui qu'il hier...

—Non, mon cher monsieur Bourguignon, n'appréhendez rien, le bonnet de mademoiselle de Saint-Auge, le comte n'est pas plus mal aujourd'hui qu'il hier...

—Non, mon cher monsieur Bourguignon, n'appréhendez rien, le bonnet de mademoiselle de Saint-Auge, le comte n'est pas plus mal aujourd'hui qu'il hier...

—Non, mon cher monsieur Bourguignon, n'appréhendez rien, le bonnet de mademoiselle de Saint-Auge, le comte n'est pas plus mal aujourd'hui qu'il hier...

—Non, mon cher monsieur Bourguignon, n'appréhendez rien, le bonnet de mademoiselle de Saint-Auge, le comte n'est pas plus mal aujourd'hui qu'il hier...

—Non, mon cher monsieur Bourguignon, n'appréhendez rien, le bonnet de mademoiselle de Saint-Auge, le comte n'est pas plus mal aujourd'hui qu'il hier...

tranchés, et les suivants substitués : "Maintenant tenu en fidèle-commis (in trust pour les fins de l'éducation conformément à un acte de la législature provinciale de la Bas-Canada, doivent être remis (rested) à l'Évêque catholique de la Bas-Canada pour les dites fins de l'éducation, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

En comité général, l'amendement de M. Morin fut négativement voté à une majorité de 35 contre 23.

M. La Fontaine dit qu'avant l'Union, tous les biens pour les fins de l'éducation étaient pris à même le revenu du Bas-Canada, de même que dans le Haut-Canada, et que ce système avait prévalu jusqu'à aujourd'hui...

M. Cayley, vint à la tribune et dit qu'il avait l'honneur de vous adresser un rapport sur le résultat de sa mission en France, et qu'il avait l'honneur de vous adresser un rapport sur le résultat de sa mission en France...

M. La Fontaine. La résolution elle-même est la meilleure réponse que l'on puisse faire à cette question, puisqu'elle exclut et les catholiques et les protestants du Haut-Canada.

M. le solliciteur-général Sherwood et M. Baldwin étaient opposés à l'amendement, en ce qu'il tendait à conférer à une seule dénomination de chrétiens le bénéfice de propriétés que le gouvernement et la législature de la Bas-Canada avaient évidemment destinées à l'éducation de toutes les sectes du Bas-Canada en général.

M. Morin fit remarquer que l'acte de 1832 avait été le résultat d'une longue lutte que la législature du pays avait eu à soutenir pour obtenir justice de son gouvernement.

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

n'avait aucun droit de réclamer le paiement de ces dépenses, mais en s'appuyant sur de hautes considérations politiques, ils votèrent pour la mesure; maintenant il demandait si le Bas-Canada réclamait rien de plus ce de moins que ce qui avait été accordé au Haut-Canada dans cette circonstance...

En comité général, l'amendement de M. Morin fut négativement voté à une majorité de 35 contre 23.

M. La Fontaine dit qu'avant l'Union, tous les biens pour les fins de l'éducation étaient pris à même le revenu du Bas-Canada, de même que dans le Haut-Canada, et que ce système avait prévalu jusqu'à aujourd'hui...

M. Cayley, vint à la tribune et dit qu'il avait l'honneur de vous adresser un rapport sur le résultat de sa mission en France, et qu'il avait l'honneur de vous adresser un rapport sur le résultat de sa mission en France...

M. La Fontaine. La résolution elle-même est la meilleure réponse que l'on puisse faire à cette question, puisqu'elle exclut et les catholiques et les protestants du Haut-Canada.

M. le solliciteur-général Sherwood et M. Baldwin étaient opposés à l'amendement, en ce qu'il tendait à conférer à une seule dénomination de chrétiens le bénéfice de propriétés que le gouvernement et la législature de la Bas-Canada avaient évidemment destinées à l'éducation de toutes les sectes du Bas-Canada en général.

M. Morin fit remarquer que l'acte de 1832 avait été le résultat d'une longue lutte que la législature du pays avait eu à soutenir pour obtenir justice de son gouvernement.

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats énumérés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : "Les intérêts provenant des biens (estate and funds) propriétés de l'Évêque de Québec, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada, doivent être remis à l'Évêque de Québec, sous les règlements qui pourront être établis, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dites biens."

teux espère. Ceux-là font de leur revenu grand ou petit l'emploi que leur imposent les mœurs et les coutumes de la société à laquelle ils appartiennent. La plupart d'entre eux, et nous exceptons les sages, sacrifient à la vanité, et quelle que soit leur fortune, ils en font un usage très inégal, selon leurs goûts et leurs passions, ou bien, tout simplement, pour se conformer aux usages reçus.

Combien de gens dépensent les trois quarts de leurs revenus pendant l'hiver et vivent ensuite modestement avec le quatrième quart pendant le reste de l'année ! On a trois ou quatre mois pour faire sa figure, se donner en représentation et produire de l'effet; puis on est libre, la vanité n'est plus tenue à aucuns frais, la bourse est en vacances.

Autant le monde est exigeant pendant l'hiver, autant il est insouciant pendant l'été. Restez, partez, voyagez, allez vivre aux champs, entretenez-vous au fond d'une province, on ne s'occupe plus de vous, on ne vous connaît plus, et au retour on écoute complaisamment tous les récits que vous ferez.

C'est là un procédé salubre, qui ouvre une large carrière au système des compensations. Chacun peut à sa guise régler l'emploi et les dépenses de l'été, suivant ce que les plaisirs et les obligations de l'hiver lui ont coûté. Le moment du calme est venu, l'heure des réparations a sonné.

On compte ce qui reste pour attendre l'hiver prochain, et selon le chiffre, on dresse son plan de campagne. A cette question qui se multiplie aujourd'hui : "On passerez-vous la belle saison ?" ceux qui n'ont aucun motif de dissimulation répondent :

—Nous avons en tant de loteries, de quêtes et de bals par souscription cet hiver, que nous sommes réduits à aller vivre d'économie chez des parents qui habitent une petite ville à quatre-vingts lieues de Paris.

—Le lasquetter nous a si fort maltraités, que nous sommes obligés de prendre à la lettre toutes les invitations poées qu'on nous a faites.

Les riches qui ont donné trop de fêtes et qui ont voulu égaler le luxe des princes de la finance partent sans bruit et sans faire d'invitations; ils se condamnent à la solitude pour revenir ensuite plus brillants et reprendre le pompeux étalage où se paient leur orgueil.

Ceux qui la saison ruineuse a épargnés, ceux que le jeu a favorablement traités, passent les beaux jours dans les champs où l'on continue les plaisirs de l'hiver, dans les voyages disséminés, aux eaux fréquentées par l'aristocratie, à Bade, ce charmant village qui, grâce à la mode, devient pendant trois mois la capitale de l'Europe élégante.

Le monde musical a reçu de tristes nouvelles d'Italie; Donizetti, qui avait quitté Paris il y a quelques mois dans un état si allarmant, n'a pas éprouvé sous le doux ciel de son pays l'amélioration espérée par ses amis.

En réponse à M. Chauveau, au sujet des chemins à barrières de Québec, M. le procureur-général Smith déclara que les ministres n'avaient point préparé à consacrer au gouvernement de garantir aucuns emprunts ultérieurs pour chemins.

La chambre se forma en comité sur la résolution de M. Cayley, tendant à exempter les bestiaux importés pour l'usage du commissariat, de payer le droit ordinaire.

M. Wats présenta une résolution en amendement, laquelle fut adoptée à une majorité de 28 contre 8.

En réponse à M. Chauveau, au sujet des chemins à barrières de Québec, M. le procureur-général Smith déclara que les ministres n'avaient point préparé à consacrer au gouvernement de garantir aucuns emprunts ultérieurs pour chemins.

En réponse à M. Chauveau, au sujet des chemins à barrières de Québec, M. le procureur-général Smith déclara que les ministres n'avaient point préparé à consacrer au gouvernement de garantir aucuns emprunts ultérieurs pour chemins.

En réponse à M. Chauveau, au sujet des chemins à barrières de Québec, M. le procureur-général Smith déclara que les ministres n'avaient point préparé à consacrer au gouvernement de garantir aucuns emprunts ultérieurs pour chemins.

En réponse à M. Chauveau, au sujet des chemins à barrières de Québec, M. le procureur-général Smith déclara que les ministres n'avaient point préparé à consacrer au gouvernement de garantir aucuns emprunts ultérieurs pour chemins.

En réponse à M. Chauveau, au sujet des chemins à barrières de Québec, M. le procureur-général Smith déclara que les ministres n'avaient point préparé à consacrer au gouvernement de garantir aucuns emprunts ultérieurs pour chemins.

En réponse à M. Chauveau, au sujet des chemins à barrières de Québec, M. le procureur-général Smith déclara que les ministres n'avaient point préparé à consacrer au gouvernement de garantir aucuns emprunts ultérieurs pour chemins.

En réponse à M. Chauveau, au sujet des chemins à barrières de Québec, M. le procureur-général Smith déclara que les ministres n'avaient point préparé à consacrer au gouvernement de garantir aucuns emprunts ultérieurs pour chemins.

En réponse à M. Chauveau, au sujet des chemins à barrières de Québec, M. le procureur-général Smith déclara que les ministres n'avaient point préparé à consacrer au gouvernement de garantir aucuns emprunts ultérieurs pour chemins.

En réponse à M. Chauveau, au sujet des chemins à barrières de Québec, M. le procureur-général Smith déclara que les ministres n'avaient point préparé à consacrer au gouvernement de garantir aucuns emprunts ultérieurs pour chemins.

En réponse à M. Chauveau, au sujet des chemins à barrières de Québec, M. le procureur-général Smith déclara que les ministres n'avaient point préparé à consacrer au gouvernement de garantir aucuns emprunts ultérieurs pour chemins.

En réponse à M. Chauveau, au sujet des chemins à barrières de Québec, M. le procureur-général Smith déclara que les ministres n'avaient point préparé à consacrer au gouvernement de garantir aucuns emprunts ultérieurs pour chemins.

REVUE DE PARIS.

16 Mai, 1846.

Les saisons vont vite lorsqu'elles se mettent à quitter leur train ordinaire et à s'affranchir des vieilles routines qui mesuraient leur marche et leur durée.

Voici déjà que le printemps, venu au milieu de l'hiver, nous dit adieu et fait place à l'été. En cette circonstance, les décrets de la température sont vivement appuyés par tous ceux qui ont quelque chose à gagner, ou du moins à espérer, dans un changement de saison.

Toutes les révolutions n'ont-elles pas leurs partisans et leurs créateurs ? Quel qu'il soit, un nouvel ordre de choses produit toujours à quelques-uns. Ne soyons donc pas étonnés de voir avec quelle ardeur on se presse de proclamer le règne de l'été par toutes sortes de manifestations et d'actes officiels.

Ainsi, l'Hippodrome a été rouvert, et, à l'exemple du spectacle en plein air, les bals champêtres, les jardins où l'on danse, les salons de Flore, lambrissés de verdure et plafonnés de feuillage, font un appel à leurs habitués, avec accompagnement de pipeaux et de cornets à piston.

Ce moment venu, les gens qui ont de l'ordre règlent leurs comptes avec la saison qui finit, pour savoir de quelle façon ils doivent se présenter à la saison qui commence. Il faut être bien riche ou bien pauvre pour n'avoir jamais de calcul à faire et pour se maintenir sans broncher dans les limites précises d'un budget rigoureusement tracé d'avance.

La médiocrité, la retraite et la philosophie sont les trois seules conditions qui permettent de diviser son revenu en portions égales réparties sur les douze mois de l'année, et d'observer cette symétrie dans les dépenses, sans que jamais un mois hérité de celui qui l'a précédé, ou soit obligé de faire un emprunt au mois suivant.

Ce système de régularité parfaite est interdit aux gens qui vivent dans un monde où les prétentions de toute sorte doivent se soumettre et payer tribut aux exigences de

à leurs modèles d'outremer dans tout ce qui concerne la stratégie de l'hippodrome et les violents exercices du steeple-chase, en revanche ils les surpassent sous d'autres rapports. Les gentlemen anglais ont des chevaux de course plus nombreux, mieux dressés, plus illustres par leur généalogie et leurs hauts faits; ils ont des jockeys plus habiles, plus légers, plus savans; ils sont plus téméraires et plus somptueux dans leurs parades.

Mais ce qui n'est pas moins incontestable, c'est que les dandys français, malgré les égarements produits par le fanatisme de l'imitation, savent du moins conserver la supériorité de l'élegance, des belles manières et des procédés ingénieux dictés par une exquise politesse. S'il était besoin d'un nouvel exemple pour attester cette vérité, nous le trouverions dans une mesure récente prise par le jockey-club.

On sait que le jockey-club est une chambre des pairs du danoisisme parisien. Ce fashionable parlement a décidé en séance solennelle que deux chevaux de selle seraient mis à la disposition de lord Palmerston pendant tout le temps de son séjour à Paris. Le noble lord est un cavalier accompli, un rider consommé; il possède en Angleterre des bêtes du plus haut prix, mais il n'en avait pas amené une seule en France, où il ne comptait peut-être pas faire un long séjour,

Corporation de Montreal, ÉLECTION D'UN CONSEILLER ET DE DEUX COTISEURS. QUARTIER EST.

AVIS public est par le présent donné qu'en conformité des dispositions du Statut 9, Vict. chap. 21, l'Élection d'un Conseiller pour le Quartier Est de cette Cité, pour remplir la vacance qui existe actuellement et depuis le premier jour de Mars dernier, dans la représentation du dit Quartier dans le Conseil de Ville, et de deux personnes propres et convenables pour être Cotiseurs pour le dit Quartier, pour la présente année, sera tenue à la Maison de la Presse, rue St. Paul, près du pied du Marché Neuf, dans le dit Quartier, le 14 NDI, le QUATRIÈME jour de JUIN, à NEUF heures du matin.

Les votants dans le dit Quartier pourront obtenir des certificats d'inscription en s'adressant au Bureau du Trésorier de la Cité, à l'Hotel de Ville, tous les jours entre neuf heures du matin et quatre

ignoran l'accueil qui lui était réservé, Les écuries de l'ambassade anglaise n'avaient rien de présentable à lui offrir, et le ministère des affaires étrangères se voyait donc réduit aux chevaux de louage, et qui était une fâcheuse ressource pour un écuyer tel que lui. Heureusement que dans cette extrémité le jockey-club est venu à son secours. Les deux chevaux mis à sa disposition sont les plus beaux, les plus fringants, les plus anglais, les mieux choisis parmi tous ceux que notre aristocratie cavalière s'était empressée d'envoyer aux concours. Voilà certes un procédé plein de délicatesse et de bon goût, et de plus, c'est une assez bonne leçon pour le jockey-club de Londres qui n'a jamais eu de semblables idées, qui n'a jamais offert le moindre poney aux illustres étrangers, errants et démontés dans la capitale et de Grande-Bretagne. Inclinez-vous donc, gentlemen d'outre-Manche, et convenez que vos élèves de Paris sont vos maîtres en quelque chose.

EUGENE GUINOT (PIERRE DURAND).



MONTRÉAL, 5 JUIN, 1846.

La Malle du 19 Mai.

ARRIVEE DE L'HERBERIA.

L'arrivée de l'Herberia nous apporte des nouvelles d'Europe de neuf jours plus tard que celles venues par le Great Britain, que nous avons dominés dans notre dernier numéro. Le gouvernement anglais, nous dit l'European Times, a complété des arrangements, afin d'avoir à l'aventure un steamer expédié de Liverpool à New-York alternativement avec celui qui est déjà expédié à Boston, de sorte que nous aurons des nouvelles d'Europe, chaque semaine. Un des items les plus importants que donnent les journaux, est le bruit courant au départ de l'Herberia, que le steamer de guerre le Terrible, doit être expédié dans le cours de juin à l'Orégon, avec un chargement d'artillerie et de bagages de guerre, 22 artilleurs, 2 bombardiers, 2 caporaux et 2 sergents, sous le commandement du Capt. Blackwood, et que 3000 hommes (volontaires) doivent être envoyés de suite à la même destination. L'impression générale en Angleterre est favorable à la paix. Tout le monde la désire. Lord John Russell dans la chambre des lords, a fait un discours sur la question de l'Orégon, tout-à-fait pacifique. Sir Robert Peel en a fait autant dans la chambre basse. Il faut espérer, ont dit les savants membres que l'ajustement amiable de cette question ne sera que le prélude de plus étroites et plus intimes relations avec cette grande république, il faut s'aider les uns les autres et encourager l'agriculture américaine, afin qu'ils encouragent les manufactures britanniques, et jamais, nous l'espérons encore, les batailles anglaises et américaines ne se croiseront sur un champ de bataille. Les marchés de Londres sont fermes. Les transactions de la dernière semaine ont été favorables et satisfaisantes. Le blé rouge du Canada est à 74. 9/16 à 88. 4/16. La fleur de... à 21s. à 31s. 6/16. Les pois par quater... à 18s. à 18s. Rien de nouveau en France. Les chambres sont occupées de chemins de fer et d'entreprises industrielles et commerciales. On parle beaucoup dans le monde politique et financier d'un emprunt contracté par le prince Czartorisky, au nom de la Pologne, et sous la surveillance d'un comité français. Le duc d'Harcourt en serait le président. Toutes les sommités en sont. Il s'agit, dit-on, d'un emprunt de CENT MILLIONS. Nous offrons à nos lecteurs, comme pouvant les intéresser, les opinions de la presse française sur les questions du jour. Ils y trouveront de singulières choses sur les destinées du Canada.

OPINION DE LA PRESSE FRANÇAISE SUR LES QUESTIONS DU MEXIQUE. (La Constitutionnel du 15 Mai.) LES ÉTATS-UNIS ET LE MEXIQUE. Les nouvelles apportées par le New-York ne vont que jusqu'au 19 avril; elles sont donc postérieures d'un jour seulement à celles qui sont venues par la voie du Havre; mais il a suffi de ces 24 heures pour relancer la question de l'Orégon sur le second plan. La grande affaire aujourd'hui est la guerre avec le Mexique. Personne ne doute que les hostilités n'aient déjà commencé sur terre et sur mer. Paroles publiées une proclamation: "Ce n'est pas à moi, dit-il, c'est un congrès qui va se réunir qu'appartient le droit de déclarer la guerre; mais tout gouvernement a le droit de repousser la force par la force, et si nous sommes attaqués, nous nous débattrons à outrance." Il reste à se demander ce que les Mexicains considèrent comme une attaque. Le Texas était indépendant de fait et de droit; il lui a convenu de s'unir à l'Union Américaine, et l'Angleterre et la France ont déjà donné des ordres à leurs agents pour que le Texas fut considéré comme faisant partie des États-Unis. Donc, s'il s'agit de l'occupation du nouvel état par les troupes de l'Union, c'est une querelle dans laquelle les gouvernements européens ne sauraient intervenir, le fait étant conforme au droit qu'ils avaient précédemment reconnu. La difficulté diplomatique ne saurait naître que des incidents de la guerre; mais ces incidents peuvent être nombreux et nous engager, à la suite de l'Angleterre, dans une voie fatale à nos plus chers intérêts. Les américains désirent s'emparer de la Californie, s'assurer de la rade et du port de San-Fernando, qui leur donneraient la plus belle et la plus forte position sur l'Océan Pacifique. Les provinces mexicaines du nord, fatiguées de l'impuissance du gouvernement central, tendent toutes à s'émanciper; de l'émancipation à l'annexion aux États-Unis, il n'y a qu'un pas. L'Angleterre voit le danger qui la menace de ce côté, et tous ses efforts tendent à entrainer la

France dans une intervention qui, sous prétexte de maintenir l'équilibre politique en Amérique, aurait pour résultat d'affaiblir la puissance de la Grande-Bretagne; car une fois, en effet, que la France aura posé le principe de l'intervention pour le statu quo territorial, elle sera amenée par la logique à maintenir les anglais dans la possession du Canada et de toutes leurs colonies sur le continent américain. Voilà à quelle fin aboutit la grande politique de M. Guizot.

De l'autre côté de l'Atlantique on va facilement aux extrêmes, et les américains disent que la rade de la Vera-Cruz a déjà vu, peut-être leur flotte écrasée sous l'effort combiné des escadres de France et d'Angleterre. Ce sera, disent-ils, un nouveau Nicaragua. Les choses, Dieu merci, ne se passeront point de la sorte; les Anglais prêteront de l'argent aux Mexicains; ils leur fourniront, au besoin, des armes, des munitions, des plans de campagnes; ils s'arrangeront pour que le conflit ne soit pas terminé à l'époque où la dénonciation du traité d'occupation mixte de l'Orégon obligera de donner une solution à cette question.

C'est lentement, avec précaution, que l'Angleterre cherchera à engager notre cabinet dans la lutte. Il faut tromper la France, et ce n'est pas chose facile quand on s'attaque à ses sentiments. Nous ne croyons donc pas à une brusque intervention par les armes; c'est par des paroles que se liera M. Guizot; les actes viendront plus tard, comme conséquences de ces paroles dont on aura d'abord nié la portée. La France donnerait des millions par centaines pour assurer sa puissance navale, et M. Guizot, si le système pouvait recevoir tous ses développements, emploierait nos vaisseaux à braver notre seul allié maritime.

La France, nous l'espérons ne sera pas dupe de cette politique intelligente et déloyale; elle ne suivra pas jusqu'au bout ce déplorable ministère qui semble venu tout exprès pour monter jusqu'au ciel un petit gouvernement pour rabaisser une grande nation.

Londres, 16 Mai 1846

La discussion du Corn Bill a été enfin terminée à la chambre des communes. La chambre est entrée en séance à 5 heures et les débats ont duré jusqu'à 4 heures, ce matin. La majorité en faveur du ministère a été plus considérable que dans les époques précédentes; voici le résultat du scrutin: En faveur de la troisième lecture, 327, contre 229. Majorité..... 98.

La Session Legislative.

Les travaux et les choses parlementaires vont leur train. On ne sait pas exactement le jour de la prorogation, mais ce sera la semaine prochaine, dans tous les cas. Les derniers triomphes de l'opposition ont produit une réaction favorable dans les rangs ministériels, et beaucoup d'effet dans le public; les hommes de toutes les nuances qui ont à cœur les intérêts du pays, sont las de toutes les bévues du cabinet; les membres de l'opposition ont décidément gagné beaucoup de terrain durant cette session; leur attitude ferme et énergique, la manière digne et calme, franche et loyale, avec laquelle ils ont procédé aux affaires, a fait une heureuse impression sur l'opinion publique. Tout cela nous prouve que la majorité n'est pas une force purement numérique, que les députés ne sont pas des chiffres, et qu'un ministère n'a pas nécessairement gain de cause quand il se trouve avoir recueilli la somme votée de suffrages. Non, la majorité est un titre qui fait foi provisoirement, mais un titre qui peut être examiné. Il y a des titres insuffisants, il y a des titres faux, il y a des titres achetés, usurpés, volés.

Quand donc nous énumérons les fautes, les erreurs, les lâchetés et les échecs du ministère, et qu'il nous répond: "J'ai la majorité!" tout n'est pas dit comme il le croit. Au contraire, à l'heure qu'il est, la majorité parlementaire est moralement détruite.

Prévoyante, habile et sage, l'opposition constitutionnelle a si bien fait qu'on comprend enfin que la corruption, l'intrigue et la calomnie ne peuvent faire. Mardi le comité chargé de rédiger une adresse à la Reine lui demandant une réduction dans les taxes du postage dans les colonies Anglaises de l'Amérique du Nord a fait son rapport; l'adresse est adoptée.

Le conseil législatif envoya un message à la chambre, annonçant son concours aux bills incorporant la Banque des Marchands et le Chemin de Fer de Montréal à Lac-Huie.

Judi la chambre s'occupait de subsides; sur l'avenue accordant £500 au Collège McGill.—M. Beaulieu fit motion que cette somme fut également divisée entre le Collège McGill et l'École de Médecine Canadienne.—Après quelque discussion, vint la division 27 contre 27; le président (M. Christie) vota pour l'amendement.

DINER AUX HONORABLES MM. BALDWIN, LA FONTAINE ET MORIN.

Hier soir les membres de l'opposition parlementaire, ont donné un dîner à leurs chefs. Un grand nombre de citoyens s'étaient joints à eux, afin de témoigner aux Honorables Messieurs les sentiments d'estime et de vives sympathies qu'ils ont inspirés non seulement à leurs partisans dans la chambre, mais à tous leurs amis hors de la chambre. La démonstration était magnifique et digne de l'occasion. 125 personnes ont pris place au splendide banquet préparé par M. Donegana, dans son nouvel Hotel de la rue Notre-Dame.

James Leslie éer. M. P. P. président, ayant à sa droite hon. L. H. LaFontaine, et à sa gauche l'hon. Robert Baldwin. Le Dr. Beaulieu et J. E. Mills éers, agissaient comme vice-président.

Le dîner fut servi avec un luxe et une abondance qui font également honneur à M. Donegana, et pour une affaire improvisée, tout fut satisfaisant; les mets les plus recherchés, les meilleurs vins, les rôtis de la saison, rien n'y manquait.

Quand la nappo fut enlevée, le président proposa une série de santés, qui furent accompagnées de quelques excellents discours. On but avec enthousiasme à la Reine la Famille Royale et le prince Albert, l'Armée et la Marine anglaise, etc. etc.

À la santé des "défenseurs des libertés populaires, MM. La Fontaine, Baldwin et Morin," un tonnerre d'applaudissements régna pendant

quelques minutes dans la salle. M. Baldwin se leva pour répondre et répondit dans un discours très éloquent. Le toast qui suivait fut: "Le peuple souverain." M. Morin fit à ce toast la plus brillante improvisation, que nous ayons entendue de longtemps. À la troisième santé: "La glorieuse minorité parlementaire," M. La Fontaine se leva; son discours fut vivement applaudi et très approprié à la belle position qu'occupe aujourd'hui l'opposition dans la chambre et dans le pays. "La liberté civile et religieuse," fut la santé qui suivit. On appela M. Chauveau, qui prononça, comme il le fait toujours, des paroles éloquentes, admirables, par le fond et par la forme, qui furent continuellement interrompues par de très vifs applaudissements.

Parmi les autres santés nous ne devons pas oublier "la mémoire de M. Bourdage," cet inflexible champion des libertés populaires, cet homme que ses contemporains surnommaient le dernier romain; le Dr. Nelson qui la proposa l'accompagnement de paroles pleines de beaux sentiments patriotiques, et de beaux souvenirs nationaux, qui furent bien goûtées de la réunion. Somme toute, le dîner d'hier soir a été agréable et intéressant, a augmenté parmi toutes les personnes présentes les sentiments d'admiration, d'estime et de reconnaissance que nous avons pour nos membres de l'opposition, de fraternité qui règnent entre tous les compatriotes de quelque localité qu'ils soient, d'espérance pour le triomphe de la cause populaire, que nous avons tous à cœur.

Nous devons savoir gré à nos évêques de l'attitude ferme et énergique qu'ils prennent dans l'affaire des biens des Jésuites, et nous espérons que Son Excellence fera droit à leur requête.

Le manque de place nous empêche aujourd'hui d'accompagner ce document des considérations qu'il mérite. Ce sera pour notre prochain numéro.

À Son Excellence le Lieutenant Général, comte de Cathcart Gouverneur-Général, etc. etc. etc. QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE.

Nous les archevêques et évêques catholiques et soussignés prenons la liberté d'exprimer respectueusement à votre excellence la profonde affliction que nous avons éprouvée en apprenant la détermination prise récemment par l'Assemblée législative sur la proposition des membres de votre conseil exécutif, pour l'appropriation des biens des jésuites, au sujet desquels nous avions eu l'honneur de faire peu de temps auparavant à la législature, nos justes représentations.

Nous sommes intimement convaincus que nous manquera à notre conscience comme à notre devoir envers le pays, si nous n'élevons pas la voix dans une occasion d'une telle importance, et si nous paraissions approuver par notre silence, une mesure qui affecte d'une manière si grave les intérêts des sujets catholiques de Sa Majesté en cette province.

C'est pourquoi nous prions humblement votre excellence de vouloir bien ne pas sanctionner un bill qui mettrait à effet la résolution contre laquelle nous prions la liberté de réclamer, et qui jadis nous a rencontrés dans l'Assemblée législative une très forte opposition.

En témoignage de notre prière, votre excellence nous mettra en mesure de pouvoir porter nos représentations jusqu'au pied du trône de Sa Majesté.

Nous saisissons cette circonstance pour assurer votre excellence de notre profond respect et de notre sincère attachement pour le gouvernement de Sa Majesté, ainsi que pour la personne de votre excellence.

(Signé.) J. Jos. Archev. de Québec, J. G. Ev. de Montréal, J. P. F. Ev. de Sidnye-Coadjuteur de Québec, J. C. Ev. de Martyropolis Coadjuteur de Montréal.

Correspondance.

(Pour la Revue Canadienne.)

M. L'ÉDITEUR.—Un événement extraordinaire, inouï même à Montréal, de mémoire d'homme, a passé inaperçu. Je veux parler du changement de supérieur au séminaire de Montréal. Victime des intrigues et des préventions, M. Quiblier, supérieur depuis 15 ans, voulant éviter les dissensions domestiques et les maux qui en sont inséparables, a donné sa démission, et M. Pierre Billaudel a été élu pour le remplacer. Quelques journaux ont fait mention de ce fait, mais avec autant de froideur que s'il s'agissait de la chose la plus indifférente.

Enfant du sol, attaché à mon pays et aux bienfaits de mon pays, qu'il me soit permis de faire entendre du moins la voix de la reconnaissance.

Quel est donc cet homme qui, par force de donner sa démission? C'est celui qui a travaillé depuis 20 ans pour le séminaire, pour la ville, pour le diocèse de Montréal. C'est celui qui a défendu les droits contestés du séminaire, et procuré à cette ville tant d'établissements utiles. Citoyens, qui jouissez du droit inappréciable de vous relever des charges seigneuriales par une modique commutation en argent, à qui le devez-vous?—Pauvres, qui êtes assurés de trouver au séminaire des ressources abondantes contre l'indigence, à qui le devez-vous?—Jeunes lévites, espérance du sanctuaire, à qui le devez-vous cette éducation ecclésiastique que vous recevez au séminaire?—Prêtres, qui venez chaque année retremper vos âmes dans la retraite, par la méditation de vos devoirs, à qui le devez-vous?—Et vous infortunés enfants qui recevez gratuitement en tant d'écoles le bienfait de l'éducation, trop jeunes encore pour comprendre ce bienfait, un jour vous saurez le nom de votre bienfaiteur.

Avez-vous vu, M. l'Éditeur, dans la rue Côté et la rue Vitreux ces bâtiments imposants?—La sont des maîtres destinés à former à la religion et à élever pour la patrie cette classe d'enfants si souvent délaissée; là, se ferment des maîtres qui sans rien coûter à la province, iront répandre partout le bienfait de l'éducation. Déjà Québec et les Trois-Rivières en ressentent les fruits. Descendez au faubourg Ste-Marie, passez la rue de la Visitation, poussez jusques à la terre Logan, quelles bâtisses! Ce sont des écoles.—Eh bien, l'homme qui a créé tant d'établissements, reçoit pour récompense l'exclusion de sa place. Est-ce donc ainsi qu'on reconnaît en Canada les services et le mérite! Un

seul de ses confrères l'accompagne au vaisseau où il doit s'embarquer pour voyage. Ah! du moins, celui-là est un canadien, un ami fidèle.

Il y a plus. M. l'Éditeur, sa présence seule parle trop haut. Elle rappelle ce qu'il a fait, ce qu'il pouvait, ce qu'il voulait faire pour le pays. On veut l'éloigner. Quo fera-t-il? dit-on. Il se retirera dans une fautive position! Il se retirera dans une fautive position au milieu de ses confrères, dont il a assuré l'existence légale! Il se retirera dans une fautive position au milieu de ses amis à qui il n'a cessé d'être utile et qui le chérissent!

Mais je m'arrête. Peut-être quelque plume plus éloquentement défendra mieux sa cause. Heureux si en élevant ma faible voix, je puis animer les autres à lui témoigner tout ce que nous lui devons de reconnaissance et d'amour.

UN CANADIEN.

Montréal, 3 juin 1846.

ÉTATS-UNIS.

Des nouvelles arrivées aujourd'hui des États-Unis, nous disent qu'aux dernières dates le Général Taylor marchait sur Matamoros. Une panique générale a succédé à la débute essuyé par les généraux Ampudia et Arista les 7 et 8 mai.

On raconte que ces généraux s'étaient enfuis à pied, à travers les halliers ou chaparral, et que, tout en fuyant, ils sollicitaient de leurs habits, de façon qu'ils étaient arrivés presque tout nus sur la rive du Rio-Grande, qu'ils avaient traversé à la nage. Une centaine de mexicains s'étaient levés en suivant leurs généraux dans ce chemin périlleux. Par suite de cette panique, les restes de l'armée mexicaine, s'élevant à environ deux mille hommes, firent d'actifs préparatifs, le 16 mai, pour évacuer Matamoros et gagner San-Fernando, situé à 30 lieues plus loin.

Le général Smith et ses troupes s'étaient mis en marche pour traverser le Rio-Grande en face de l'île de Boca-Chica, située à son embouchure; de là, ils devaient remonter le long du territoire mexicain, et former leur jonction avec le général Taylor dont le passage devait être protégé, au besoin, par le canon du fort Brown. C'est le nom qui a été donné au fort, baptisé précédemment du nom du général Taylor. Le fort de la Pointe-Isabelle a également changé son premier nom en celui de fort Polk.

La frégate Raritan et le steamer Mississippi s'étaient dirigés vers Vera-Cruz pour en renforcer le blocus.

On voit que les événements marchent au pas de course, et que les destins du Mexique sont dès à présent décidés.

Une correspondance de Mexico, publiée par le Herald de Londres, du 6 mai, annonce que le gouvernement de Paréas a fait officiellement appel à l'intervention de l'Angleterre et de la France, pour empêcher la Californie de tomber entre les mains des américains, et que les mexicains comptent sur l'intervention de ces deux puissances comme sur une chose certaine.

OPPOSITION.—Le bruit court que les deux lignes de bateaux à vapeur entre Québec et Montréal vont s'unir, et que par suite de cette union qui reconstruirait l'ancien monopole, notre digne concitoyen, M. JOHN RYAN, qu'on peut justement appeler le père et le soutien de l'opposition sur notre fleuve, a formé le projet d'un autre bateau à vapeur qui serait le service entre cette ville et Montréal, et qui, marchant de jour et de nuit, sans arrêter nulle part, descendrait en 8 heures et monterait en 10. Il coûterait £20,000, et serait construit sur le modèle du nouveau steamer John Stevens, employé entre New-York et Amboy, le plus fin marcheur qui existe. Il aurait 245 pieds de longueur sur le pont, 31 pieds de haut, et 65 pieds de largeur totale; profondeur de cale, 11 pieds; diamètre du cylindre, 75 pouces; longueur du coup, 9 pieds.—Canadien.

Par la quantité des matières, nous sommes privés d'insérer un petit article en réponse au Président du Conseil, etc. Il ne perdra rien pour attendre.

NAISSANCE.

A Chambly, le 29 mai, la dame de J. A. Porlier, écuyer, a mis au monde un fils. Au même lieu, le 31, la dame de L. M. J. Mignault, écuyer, M. D., de Boston, a mis au monde un fils.

MARIAGES. En cette ville, le 3, par le révd. M. Adams, Wm. Howison, écuyer, dév. ass. commissaire général, à Elizabeth, fille de Wm. P. Patrick, écuyer, député greffier de la chambre d'Assemblée. A St. Athanase, le 25 du courant, par Messire Gravelle, M. Michel Allaire, à demoiselle Josephine Hudon.

DÉCÈS.

En cette ville, à l'Hôpital, mardi le 2 juin, Demoiselle Marie-Anne Gaudrie âgée de 34 ans, fille de feu Amable Gaudrie, en son vivant maître cordonnier. En cette ville, le 30, à la résidence de son fils, le révd. Dr. Bethune, Mme Bethune, veuve de feu le révd. John Bethune, âgée de 83 ans. En cette ville, le 30 mai dernier, Mathilde, enfant de M. Cyrille Laferrière, âgée de 4 ans. A St. Lynn, le 19 mai dernier, Félix Ménard, écuyer, médecin, après une maladie de quelques jours seulement.

PAR CUVILLIER ET FILS.

Vente étendue de MARCHANDISES SÈCHES.

AUX Magasins des sous-sigés, SAMEDI MATIN prochain le 6, et LUNDI le 8 du courant, seront vendus, les marchandises en consignations suivantes, savoir: 40 balles Indiennes assorties, 5 do Cotton Rayé, 5 do Castings, Damas, Drap d'Orléans, etc. 15 caisses Rouleaux de Coton, 3 caisses Coudil, 3 caisses Casimir et Tweeds de goût, 10 balles Coton Gris, 3 balles Coton Blanc. Avec un assortiment général de Marchandises de Londres, Manchester et Glasgow. —AUSSEI— 15 caisses Chapeaux de Paille pour Dames, 20 caisses Chapeaux de Soie. —ET— [Pour le compte des Assureurs ou autres intéressés, endommagés dans le voyage de l'importation.] 1 balle Moleckins, 4 caisses Chapeaux de Soie. —Conditions Libérales.— La vente à NEUF heures. CUVILLIER ET FILS. Montréal, 5 juin.

SOURCES DE ST. LEON.

LES SOURCES DE ST. LEON, situés à environ 4 milles de la Rivière-du-Loup, ont été loués pour quelques années, par le Soussigné, qui prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il réside sur les lieux, où il est prêt à recevoir les voyageurs et à expédier l'Eau Minérale à ceux qui en demandent. Les personnes suivantes qui ont été nommés Agents en auront constamment à vendre; à Montréal, chez MM. HARRIS & BADEAUX; aux Trois-Rivières, chez MM. LARUE & CIE; et à Québec, chez M. E. GIBRAN. St. Léon, 13 mai. JOHN GRANT.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, Francis Hineck, A. LaRoque, V. Président, H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tuly, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaulieu, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Juhel.AVIS est par le présent donné que jusqu'à avis contraire l'INTERET qui payera cette Institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de £50 et au-dessus, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessous de cette somme. On peut obtenir copies des Règles et Règlements, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUS LES JOURS, DE DIX HEURES à TROIS, et dans les soirées des LUNDIS et de SIX à HUIT. Par ordre du Bureau. JNO. COLLINS, Secrétaire. Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et District de Montréal, No. 46 Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'Hotel. 2 juin 1846.

PELLANT & BERNABÉ No. 130, RUE NOTRE-DAME.

PRÈS DE L'ÉGLISE ANGLAISE,

M. M. PELLANT & BERNABÉ viennent d'ouvrir leur Magasin au No. 130, Rue M. M. Notre-Dame; leur fonds se compose d'une grande variété de Marchandises d'Utilité et de Fantaisie. Ils sollicitent particulièrement l'attention du public sur leur assortiment de nouveautés et de Chapeaux de Dames, d'enfants etc, qui se compose exclusivement de tout ce qu'il y a de nouveau et de plus à la mode. Montréal 5 Juin 1846.

MAGAZIN DE NOUVEAUTÉS MAISON BEAUDRY & FRÈRE 124 RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS L'ÉGLISE ANGLAISE.

LA MAISON BEAUDRY & FRÈRE vient de recevoir son assortiment du printemps, de Marchandises de Fonds et de Goût, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents marchés de France, de l'Angleterre et de l'Ecosse. Ils ont surtout en mains une belle collection de Tissus NOUVEAUX, MOUSSELINE DE LAINE, SOIERIES, RUBANS, FLEURS, SCHALLS des INDES, ÉCHARPES, CRÊPES de CHINE, et une grande variété de TAPIS de TURQUIE, BRUXELLES et IMPÉRIAUX. Les Marchands de la campagne trouveront un assortiment très étendu et complet. Montréal, 5 Juin 1846.

Nouvelle Maison d'Agence, pour Paris, Londres, &c. Rue St. François Xavier.

PIANOS-ORGUES-HARMONIUMS.

Le Soussigné, arrivant maintes fois de France, à l'honneur de présenter les Messieurs du Clergé qu'il a été nommé Agent, pour le Canada, par la MAISON ALEXANDRE, DE PARIS, pour la Vente des PIANOS-ORGUES-HARMONIUMS, lesquels peuvent être très bien adaptés pour les Eglises, ayant le même son que les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la portée de toutes les Bourses. Deux de ces Orgues arrivent dans quelques jours dans l'Indus et pourront être examinés.

AGENT GENERAL pour toutes sortes d'Articles, d'Eglise et divers objets DE TABLE.

LOUIS DELAGRAVE,

Montréal, Rue St. François-Xavier, vis-à-vis la Banque du Peuple.

MARCHANDISES NOUVELLES,

RECEMMENT RECUES PAR LE

GREAT BRITAIN, RORY O'MORE, BRITANNIA ET ERROMANGA.

J. L. BEAUDRY & COMPAGNIE,

No. 80, Rue Notre-Dame.

VIENNENT de recevoir par les vaisseaux ci-dessus, un assortiment splendide et très étendu de Marchandises de fonds et de Gout, et ils en attendent encore tous les jours par le PEARL, LADY SEATON, VIVID, et autres Vaisseaux venant de Glasgow et de Liverpool.

Montréal, 12 mai, 1846.

TAPIS A L'HUILE.

A vendre au magasin de

M. A. LAFLAMME,

No. 166, MARCHÉ A FOIN,

4,000 VERGES DE TAPIS FLEURIS,

De patrons et grandeurs assortis, pour Chambre, Passage et Escalier, ainsi que pour Tables, pianos, etc., et autres Toiles, et Soies Cirés pour différents usages; Toile, pour Chapeaux, Capots et Manteaux, etc.

Montréal, 15 Mai.



Voyages de plaisir

A VARENNES,

TOUS LES DIMANCHES A UNE HEURE P. M.

Le Steamer St. LOUIS commencera ses voyages réguliers à Varennes, Dimanche prochain le 30 du courant, et continuera pendant la saison, tous les Dimanches en partant de Montréal à 1 heure P. M. et revenant de bonne heure dans l'après-midi.

Montréal, 26 mai 1846.

LIGNE DU PEUPLE

DU

LAC CHAMPLAIN.

TRAJET DANS LA JOURNÉE.

FRANÇOIS SALTUS,

CAPT. HENRY J. TINDALE,

NAVIGUERA, durant la Saison, pendant la journée, à 7 heures S. J. JEAN, LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à CINQ heures A. M., et WHITE-HILL, MARDI, JEUDI et SAMEDI, aussi à CINQ heures A. M.

Un splendide Paquebot

Part de WHITEHALL à l'arrivée du Steamboat pour transporter les passagers au Bourg, où les Chars seront prêts afin d'arriver à temps pour le Steamboat du matin, pour New-York et pour le Great Western Railroad, à temps pour prendre les Chars de Boston.

Pour le fret et le passage s'adresser au Capitaine à bord.

C. HIBBARD, Agent.

24 avril.

VITAL DESROCHERS a établi sa résidence au No. 78, Rue St. Constant, faubourg St. Laurent. SON TELEPHONE est au No. 149, rue Notre-Dame, près de l'Eglise Paroissiale, le mai 1846.

CHEMIN DE FER

CHAMPLAIN ET LE ST. LAURENT



LUNDI prochain, le VINGTIEME jour d'AVRIL, les ARRANGEMENTS GENERAUX seront tels que suit :

PRINCE ALBERT.

DE MONTREAL.	DE LAVRAIRIE.
9 heures A. M.	6 heures A. M.
12 do. P. M.	10 do. A. M.
4 do P. M.	2 do. P. M.

LES CHARS DU CHEMIN DE FER.

DE ST. JEAN.	DE LAVRAIRIE.
9 heures A. M.	10 heures A. M.
12 do. P. M.	5 do. P. M.

LES DIMANCHES.

Prinze Albert.	Les Chars.
DE MONTREAL.	DE ST. JEAN.
3 heures P. M.	8 heures A. M., ou à l'arrivée des Steamboats du Lac Champlain.

LETTRE DE PASSAGE :

Première Classe de Passagers 5s., dite, pour aller et revenir le même jour, 5s. (pourvu qu'ils fussent connus leurs intentions en prenant leurs cartes). Seconde Classe, 2s. 6d.; dite, pour aller et revenir le même jour, 3s. 6d. (pourvu qu'ils fussent aussi connus leurs intentions en prenant leurs cartes)

Le fret doit être payé à la livraison. Toute information concernant le fret ou le passage de Montréal doit être fait à bord du Prince Albert. Bureau du Chemin de Fer, Montréal, 5 Mai, 1846.

LES Tours de l'Eglise Paroissiale de Montréal sont actuellement ouvertes pour la saison, jusqu'à la fin d'octobre prochain, à toutes les personnes qui désirent monter au sommet, à 215 pieds de hauteur, et d'où on peut voir toute la cité et les campagnes environnantes.

ANT. DUBORD,

PHARMACIE CENTRALE

RUE ST. PAUL, No 69,

Près du Marché-Neuf, deux maisons avant l'ancien Hôtel-Rasco.

Le Soussigné venant d'ouvrir sa NOUVELLE PHARMACIE, prévient les habitants de la ville et de la campagne qu'il a presque complété son assortiment de DROGUES. Ses relations suivies avec les meilleurs Droguistes de FRANCE le mettent à même de fournir à un prix modéré des MEDICAMENTS ou PRODUITS CHIMIQUES d'une préparation parfaite et garantis tels.

MM. Les Médecins et les Marchands de la campagne sont invités à visiter ses Parfumeries fines et tous ses produits, qu'il leur vendra à des prix avantageux.

DR. PICAULT, Rue St. Paul, No. 69.

N. B.—Consultations sur les maladies, à sa Pharmacie ou par correspondance (lettres affranchies).—29 mai.

ATELIER DE RELIEUR,

No. 15 Rue St. Vincent.

O. Bauchemin, vient d'ouvrir un Atelier de Relieur, dans les Bureaux de la REVUE CANADIENNE, No. 15 Rue St. Vincent. Il se charge de toutes espèces de reliures, et il espère, que par la bonté et la perfection de ses ouvrages, il continuera de se rendre digne du patronage public. Ses prix sont modérés. Montréal, 19 mai 1846.

DOCTEUR HORACE NELSON,

No. 4, Rue des Sœurs-Grises, près de la Rue de la Couronne.

19 mai 1846.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROBILLARD,

No. 24, Rue St. Vincent.



Departement des Terres de la Couronne.

Montréal, 18 Décembre 1845.

A VIS.—Pour être vendu, par Ecan Public, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIEME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi :

La propriété connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fournaux, maisons, magasins, remise, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoint (n'exécédant pas trois cent cinquante acres), qu'il peut avoir au prix de sept chelins et six deniers par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessions de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines auront été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient.

Possession sera donnée le SECOND jour d'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six.

Un quart du prix d'achat sera requis au tems de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émancées, lorsque le paiement sera complété.

Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau.

D. B. PAPINEAU, C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi priés de l'insérer. Montréal, 5 Janvier 1846.

P. FOURNIER,

ENCANTEUR,

No. 40, Grande Rue Saint-Jacques.

Le Soussigné prévient le public de cette ville, qu'il vient d'ouvrir des Salles d'Encan, au No. 40, Grande Rue St. Jacques; où il fera régulièrement les MARDI et VENDREDI, des ventes de MEUBLES de MENAGES, etc., etc.

Il se chargera de vendre à commission toutes espèces d'effets et d'articles de ménage, soit chez lui ou au domicile des individus.

P. FOURNIER.

Montréal, 10 avril 1846.

SITUATION D'INSTITUTEUR DEMANDÉE

LES Personnes qui auroient besoin d'un Instituteur qualifié pour enseigner l'Anglais et le Français grammaticalement et toutes les autres branches d'éducation élémentaire, pourront obtenir les informations sur un tel Instituteur en s'adressant à nos bureaux, ou à LOUIS LACHAPPELLE Instituteur.

Ste. Marie de Mannoir.

Montréal, 22 mai 1846.

BUREAU DE LA COMPAGNIE

DE

L'ASSURANCE MUTUELLE,

CONTRE LE FEU,

DU

COMTE DE MONTREAL.

A VIS est par le présent donné, que M. G. N. GOSSELIN est autorisé à collecter ce qui est dû à cette Institution.

P. L. LE TOURNEUX, Secrétaire.

Montréal, mai 4 1846.

MAGASIN DE MARINE.

A VENDRE, PAR LE SOUSSIGNÉ :

ANCRES, Chaines, Cables, Goudron de Charbon. Cuivre Rouge, Brai, Résine, Toile à Voile, Etoupe à Calfoyer, Huile, Peintures, Suif, Carvelle, Poulies, Fisselle, Compas, Pavillons de Goëlettes et de Steamboats, et autres articles pour la Marine.

FRANÇOIS MULLINS, Quai des Steamboats.

20 avril.

Brique de St. Ours.

LES Soussignés propriétaires d'une briqueterie considérable à St. Ours, auront à vendre au 1er Juin prochain.

Plusieurs 100,000 briques de la meilleure qualité, qu'ils livreront soit à Montréal, aux Trois-Rivières ou à Québec.

JOS. MORIN ET FILS.

St. Ours.

Montréal, 28 Avril 1846.

NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE DE MONTREAL.

Le Soussigné annonce que sa NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE de la CITE DE MONTREAL, tracée par M. CAEN, vient d'être publiée. Cet ouvrage, pour lequel on a rien épargné, contient une description exacte de la Cité telle qu'elle est maintenant, comprenant toutes les nouvelles rues, et tous les Emplacements avec leurs divisions, de manière qu'on peut s'en servir pour désigner une propriété en cas de vente ou autrement. Le Plan a été fait d'après l'arpentage actuel, de manière que cette publication ne peut être que très avantageuse à la propriété de la Cité.

Cette Carte peut être vue au Magasin du Soussigné où on peut s'en procurer.

ROBERT W. S. MACKAY, No 115 rue Notre-Dame.

4 mai.

P. GOULET,

MARCHAND TAILLEUR.

(RECEMMENT ARRIVE' DE NEW-YORK.)

L'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN et une BOUTIQUE comme MARCHAND TAILLEUR, dans la Rue St. Lambert, vis-à-vis JOS. BELLE, Ecr, Notaire, où il aura constamment en main un assortiment complet de Draps, Casimirs, Patrona de Vestes, etc., etc.

Les personnes désirant fournir leur Drap seront aussi bien servies qu'elles le prennent à son Magasin.

M. GOULET, ayant pratiqué dans les meilleurs établissements des Etats-Unis, et ayant pris des arrangements pour se procurer les nouvelles Coupes et Modes des pays étrangers, n'en cédera à personne pour l'élégance des ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Il fait aussi toutes sortes d'Habits Militaires.

Montréal, 30 janvier, 1846.

PROFESSEUR

DE LANGUE FRANCOISE,

ON a besoin à l'ACADEMIE DE MONTREAL d'un professeur de langue française. Il faut qu'il soit muni de certificat, etc.

S'adresser à JAMES BELDEN, Directeur.

Rue Ste. Catherine, entre les rues St. Urban et DeBligny. Montréal, 16 avril, 1846.

ATTENTION!

Le SOUSSIGNE informe ses amis et le public qu'il est prêt à recevoir des commandes pour achat d'ÉPICERIES, VINS, PROVISIONS, MARCHANDISES SECHES &c. &c.

R. DESRIVIERES,

No. 81 Front St.

N. B. UN Crédit libéral sera accordé pour toute commande excédant \$25.

New-York 15 Mars 1846.

UN NEGOCIANT établi depuis plusieurs années dans le Commerce d'Épiceries et voulant étendre ses affaires, désire prendre un associé qui aurait des capitaux et serait capable de gérer un Commerce d'impression qu'on se propose d'établir dans cette ville au 1er Mai prochain.

S'adresser par lettre à Box 1038 Post-Office, New-York.

ON aura besoin en cette ville au 15 Avril prochain dans un Magasin (en gros) d'Épiceries, d'un jeune homme connaissant les langues Anglaise et Française, et la tenue des livres par entrée double.

S'adresser par lettre aufr. h. s., comme suit Box 1038 Post-Office, New-York.

Montréal, 13 Mars, 1846.

Agence a New-York.

J. C. ROBILLARD,

No. 5, Nassau Street.

EN présence de l'entraînement si progressif qu'éprouve tous les jours le commerce du Canada, vers les Etats-Unis, le soussigné a cru important de connaître les NOMBREUSES MANUFACTURES, qui, à New-York et dans ses Environs, rivalisent énergiquement avec l'Europe.—Il fera donc exécuter d'après ses goûts et vœux, tous les objets dont on lui confiera les commandes, tels que :

- Mécanismes à Patentes,
- Inventions nouvelles, d'art ou d'agriculture,
- Perfectionnement de constructions,
- Plan d'architecture publique et privée,
- Ornements de Salons,
- Bijouteries et argenteries,
- Montres et Pendules,
- Articles de modes,
- Livres de littérature et de Médecine " publiés aux Etats-Unis."
- Instruments de Chirurgie,
- Et objets de tous genres.

AUSSI (Marchandises diverses comme ci-dessus.)

N. B. Pour ornements et objets d'Eglise, s'adresser à l'Hôpital-Genéral, (Sœurs Grises).

J. C. ROBILLARD.

O. BEUCHEMIN, Relieur, informe ses amis et le public en général, qu'il a transporté son atelier dans les Bureaux de la REVUE CANADIENNE, No. 15 Rue St. Vincent, en face de la Rue St. Louis.

C. E. BELLE, Notaire Public, a établi son Bureau, au No. 25, Rue St. Gabriel.

ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE.

A part de notre journal semi-hebdomadaire, nous publions une Revue mensuelle : l'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE. L'Album contient 32 pages de matière historique, littéraire, etc.—et au moins quatre pages de musique par mois.

Comme on peut le voir par nos conditions d'Abonnement, en tête de la feuille, on fait une grande déduction à ceux qui prennent les deux; ces personnes auront pour dix chelins seulement, à peu près CINQ cents grandes pages de littérature, etc., et CINQUANTE pages de Musique par an. La musique seule vaudra dans les familles, le prix de l'abonnement des deux publications.

Nos conditions de souscription sont : pour les villes, de payer l'abonnement à PREMIERE DEMANDE, et pour la campagne INVARIABLEMENT D'AVANCE.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées, (affranchies) aux Bureaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Minerne.

STANISLAS DRAPEAU,

Chef de l'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE